



© CG79

IRRIGATION : ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE (OUGC)

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 prévoit la mise en place d'un organisme unique de gestion collective (OUGC) de la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif, sur un territoire présentant un déséquilibre durable entre la ressource disponible et les besoins en eau (des usages et des milieux), comme c'est le cas sur le bassin versant du Thouet. La mise en place de ces organismes entre dans une logique de nouvelle gestion de la ressource. Les structures désignées par les Préfets comme OUGC ont en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau à usage agricole sur un territoire entre tous les irrigants.

Sur le bassin versant du Thouet, deux structures ont été désignées comme OUGC par arrêtés interdépartementaux. Ces structures sont :

- la Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes pour les sous-bassins du Thouet, du Thouaret et de L'Argenton
- la Chambre d'Agriculture de la Vienne pour le sous-bassin de la Dive du Nord.

Ces deux OUGC associent le SAGE Thouet à leurs travaux de répartition des volumes prélevables.

Cette mise en place des OUGC marque une avancée majeure vers la responsabilisation des irrigants face à la ressource en eau et permettra une meilleure gestion des eaux destinées à l'irrigation dans un objectif d'atteinte des volumes prélevables tels qu'ils ont été notifiés par le Préfet coordonnateur du bassin.

Pour plus d'informations sur la mise en place de ces OUGC, vous pouvez contacter les Chambres d'Agriculture Poitou-Charentes et Vienne.



CONSULTATION SUR L'EAU (SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2016-2021)

Dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, le comité de bassin va consulter du 19 décembre 2014 jusqu'au 18 juin 2015 le public sur le projet du SDAGE. Cette consultation abordera entre autres la stratégie à mettre en œuvre pour poursuivre la reconquête de la qualité des eaux sur la période 2016-2021.

Cette consultation est en préparation, vous pourrez retrouver plus d'informations sur le site internet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ainsi que sur le site

WWW.PRENONS-SOIN-DE-LEAU.FR

5



**SAGE
THOUET**
Deux-Sèvres • Vienne • Maine-et-Loire

la Lettre

Numéro 4 - Novembre 2014

INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochaines lettres, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Le site du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013. Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur

WWW.SAGETHOUET.FR

Contact de la cellule d'animation :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la Grille
79600 SAINT-LOUUP-LAMAIRÉ

05 49 64 85 98
sage.thouet@valleeduthouet.fr

COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION :

- Olivier CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet
- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet
- Claudie PAITREAU, assistante administrative

© SMVT

EDITO

Le 30 septembre dernier, le collège des élus de la Commission Locale de l'Eau m'a accordé sa confiance en m'élisant comme Président. Le chantier qui s'ouvre devant nous, après le renouvellement consécutif aux élections municipales de mars 2014, est immense. L'élaboration du SAGE Thouet a débuté en 2012 et la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau a comme ligne d'horizon l'année 2018 pour finaliser ses travaux.

Je mesure pleinement la responsabilité qui incombe à cette instance, véritable « Parlement de l'Eau » qui rassemble l'ensemble des acteurs du territoire concerné. Il nous faudra, dans le cadre d'un dialogue permanent et dans le respect des usages, œuvrer à un objectif commun : préserver les milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau que nous transmettrons aux générations futures.

Bien entendu, pour cela, il nous faudra enrichir notre connaissance du Bassin versant du Thouet etachever l'état initial commencé en 2012, avant de poursuivre par la réalisation du diagnostic du territoire. C'est le travail prioritaire que nous devrons mener en 2014/2015.

Nous devrons ensuite nous doter d'une stratégie, définir des objectifs à atteindre, élaborer des plans d'action. Ce travail, bien entendu sera long, suscitera des expressions et des visions différentes, sans doute divergentes parfois. Mais, dans le respect de chacun, sans condamner les pratiques, il nous faudra faire preuve d'intelligence collective pour nous accorder sur une amélioration de la ressource en eau, aussi bien quantitativement que qualitativement.

Cet enjeu nous engage tous, aussi j'emploierai toute mon énergie, ma conviction et mon goût du dialogue pour, qu'ensemble, le bassin du Thouet s'améliore durablement. Cela pour le bien de tous les habitants de notre territoire.

Olivier CUBAUD,
Président de la CLE du SAGE Thouet

Conseil en communication & publication | L'effet papillon | www.effetpapillon.fr

6

2 UN NOUVEAU PRÉSIDENT

3 OÙ EN EST-ON ?

4 ÉTUDE SUR LES PRATIQUES AGRICOLES

5 IRRIGATION (OUGC)



© SMVT

UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Comme suite aux élections municipales de 2014, de nouveaux élus ont intégré la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE. La modification de la composition de la CLE a entraîné l'organisation de nouvelles élections qui se sont déroulées le 30 septembre 2014 au Cébron, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, Simon FETET.

Le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ont élu en leur sein **Monsieur Olivier CUBAUD (Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet) comme Président de la CLE. Il succède à Monsieur René CHARRON.**

Messieurs Jean-Pierre ANTOINE (Délégué de SAUMUR Agglomération) et Hubert BAUFUMÉ (Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais) ont été élus 1^{er} et 2nd Vice-Présidents de la CLE.

La Commission Locale de l'Eau est constituée de 3 collèges qui représentent l'ensemble des acteurs du territoire, on y retrouve :

- Des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
- Des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations
- Des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Véritable lieu d'échange, la CLE est composée de 62 membres qui ont la charge d'élaborer le SAGE qui définira la politique de l'eau sur notre territoire.

Parmi ses membres, la CLE a élu 16 représentants qui forment la Bureau de la CLE et qui suivent de façon plus précise les différentes étapes d'élaboration du SAGE ainsi que les études portées par la CLE



M. CUBAUD au centre, entouré de M. ANTOINE et M. BAUFUMÉ

2

OU EN EST-ON ?

Depuis maintenant 2 ans la cellule d'animation rédige en interne l'état initial du SAGE. Celui-ci doit permettre de rassembler un maximum de connaissance afin de connaître précisément les usages, les acteurs et l'état du milieu naturel sur le territoire.

Ce document essentiel pour la suite du SAGE est composé de **7 parties** qui sont :

- Caractéristiques générales du Bassin du Thouet
- Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Analyse quantitative de la ressource en eau
- Analyse du milieu aquatique
- Activités et usages liés à la gestion de l'eau
- Acteurs et politiques actuelles en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Détermination des manques et des moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE

Le Bureau de la CLE qui s'est tenu le 27 octobre 2014, a décidé de réunir une nouvelle fois les commissions thématiques du SAGE, début 2015. Ces réunions permettront de présenter le travail réalisé et recueillir les différentes remarques sur les manques et compléments à apporter à cet état initial avant sa validation par la CLE.

Une fois cet état initial validé, le diagnostic du SAGE pourra être lancé afin d'analyser la situation du territoire et mettre en évidence les différentes interactions entre milieux, pressions sur la ressource en eau, usages, enjeux environnementaux et développements socio-économiques.

Le lancement de cette étude est prévu pour janvier 2015 et le prestataire retenu aura 2 mois pour proposer des méthodologies permettant de répondre aux questions identifiées par les membres de la CLE.

CG79



3

ÉTUDE DES PRATIQUES ET DES PRESSIONS AGRICOLES SUR LE BASSIN DU THOUET

Lancement d'une étude sur l'impact des plans d'eau

Comme évoqué dans la dernière lettre du SAGE (mai 2014), la CLE du SAGE Thouet a décidé de lancer une étude permettant d'améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet.

En effet, les données récupérées auprès des services de l'Etat inventoriaient plus de 7 000 plans d'eau sur le bassin du Thouet. Le nombre important de ces plans d'eau et leur densité sur le territoire posent la question de leurs impacts éventuels sur l'état écologique des masses d'eau du bassin.

Face aux divergences d'opinion qui subsistent en matière d'impact quantitatif et qualitatif des plans d'eau sur les cours d'eau et les milieux aquatiques, les membres de la CLE s'interrogent sur la façon d'intégrer la problématique « plans d'eau » dans les futurs documents liés à l'élaboration du SAGE (diagnostic global, étude sur les volumes prélevables,...).

Dans un souci de neutralité et de compétence, le bureau de la CLE a donc proposé de faire appel à un prestataire afin de **déterminer des méthodologies visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet.**

Une fois ce travail effectué les membres de la CLE pourront décider des outils à mettre en œuvre pour identifier les plans d'eau les plus impactants et les moyens d'intervention à mettre en place.

Les commissions thématiques du SAGE et les membres de la CLE avaient identifié en 2013 un manque important de données sur les caractéristiques de l'activité agricole du Bassin. Pour pallier ce manque, un diagnostic de « L'état des lieux des pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet » a été lancé fin 2013. L'objectif de cette étude étant de :

- Caractériser les pratiques et les systèmes de production ainsi que leur évolution
- Identifier et hiérarchiser les zones à risques du territoire en termes de transfert de polluants vers les eaux superficielles et souterraines

Le Bureau NCA Environnement a transmis les résultats finaux de son travail en mai 2014. Ces éléments ont pu être intégrés à l'état initial du SAGE et le prestataire viendra présenter son travail aux membres de la CLE lors de la séance plénière de décembre 2014.

Cette étude a permis d'identifier sur le bassin du Thouet trois grands types de paysages que sont « la zone bocagère vallonnée et humide » à l'Ouest, « la plaine céréalière » à l'Est et « le plateau vallonné et boisé ». Les caractéristiques de ces paysages font que les pratiques agricoles ne sont pas les mêmes

sur tout le bassin. On retrouve ainsi une activité d'élevage avec une zone de prairie sur la partie Ouest et une activité de culture principalement sur la partie Est (bassin de la Dive).

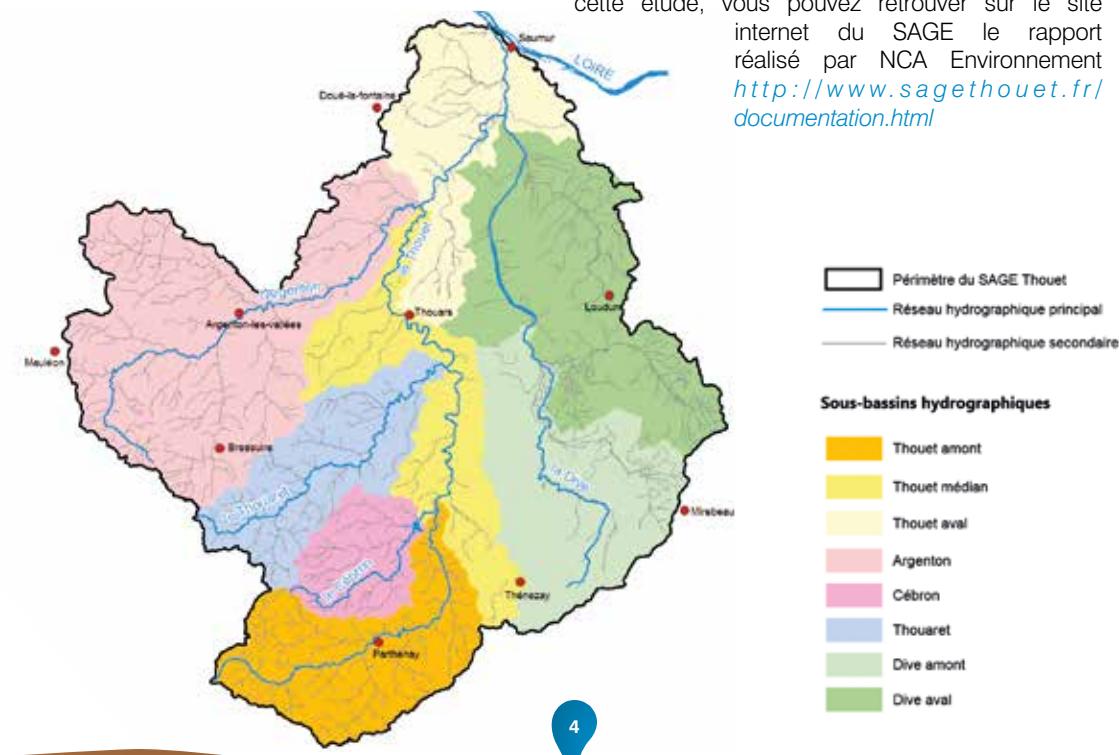
© SMVT

Les caractéristiques des sous-bassins ainsi que les pratiques agricoles qui y sont exercées font que les qualités des eaux superficielles et souterraines ne sont pas les mêmes sur le bassin. On peut noter que sur sa partie est, les teneurs en Nitrates dans les eaux superficielles sont importantes (au-dessus de 50mg/L) alors que sur sa partie ouest, les teneurs sont beaucoup plus faibles.

Les analyses montrent également que de nombreuses molécules actives de produits phytosanitaires sont retrouvées dans les eaux superficielles et souterraines. Ce qui a un impact sur la ressource en eau potable du territoire.

Enfin, cette étude a mis en évidence, en corrélant la pression en éléments fertilisants et phytosanitaires avec la vulnérabilité des sols, que le risque de transfert vers les eaux superficielles des produits phytosanitaires est faible sur l'ensemble du bassin. Alors que pour les eaux souterraines, le sous-bassin de la Dive amont présente un risque fort à très fort.

Pour plus d'informations et de détails sur cette étude, vous pouvez retrouver sur le site internet du SAGE le rapport réalisé par NCA Environnement <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>



4